

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement.

Consultation du public du 1er au 16 juin 2018 inclus
Demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées dans le cadre d'un
projet de voie verte sur l'isthme de Penthièvre - commune de St Pierre Quiberon

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Morbihan

service
Eau, Nature et
Biodiversité
Unité Nature, Forêt,
Chasse

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

NOTE DE PRESENTATION

Le Conseil départemental du Morbihan a transmis une demande de dérogation à la protection stricte de 4 espèces de la flore protégée dans le cadre de travaux relatifs à l'aménagement d'une voie verte sur l'isthme de Penthièvre sur la commune de St Pierre Quiberon.

Il s'agit de la création d'une piste multiusages dédiée aux piétons, cycles, chevaux, rollers d'une longueur d'environ 1,5 km reliant de part et d'autre des itinéraires cyclables existants. La voie sera installée sur le bas côté de la route recolonisée par des habitats sableux sur 685 m et en milieux naturels sur une longueur de 815 m.

Les espèces faisant l'objet de la demande de dérogation sont :

- * Renouée maritime (*Polygonum maritimum*)
- * Oeillet des dunes (*Dianthus gallicus*)
- * Linaire des sable (*Linaria arenaria*)
- * Panicaud maritime (*Eryngium maritimum*)

La structure du document s'appuie sur les grandes parties suivantes : état initial, impacts sur les milieux et espèces, mesures d'évitement et réduction et impacts résiduels.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour le déplacement de 4 espèces de flores protégées sur la commune de St Pierre Quiberon est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 1er au 16 juin 2018 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'Etat du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de consultation publique (contact au secrétariat de l'unité Nature Forêt Chasse - Tel : 02 56 63 74 88).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr, soit par courrier à la DDTM du Morbihan- Service Eau, Nature et Biodiversité- Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de consultation du public-1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature et biodiversité,



Jean-François CHAUVET